



issa

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique implémentée depuis: 2007

Tendre la main à tous - Stratégie d'extension de la couverture de sécurité sociale

Une pratique de l'Institution de sécurité sociale

Lauréat, prix de l'AISS des bonnes pratiques – concours Asie et Pacifique 2009

Institution de sécurité sociale
Jordanie

Résumé

Conformément à sa responsabilité sociale et économique à l'échelle nationale et dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour étendre la couverture de sécurité sociale à tous ceux qui travaillent dans le Royaume et aux Jordaniens à l'étranger, l'Institution de sécurité sociale jordanienne (Jordanian Social Security Corporation (JSSC)) a lancé sa stratégie qui repose sur trois initiatives clés:

- *l'initiative d'extension de la couverture de sécurité sociale basée sur des zones géographiques pour couvrir des entreprises employant moins de cinq travailleurs;*
- *l'initiative des ambassadeurs de la JSSC pour atteindre, par l'intermédiaire des ambassades et des consulats de la Jordanie et du Bureau mobile, des Jordaniens qui travaillent à l'étranger; et*
- *l'initiative de redéfinition de l'assuré dans la Loi sur la sécurité sociale pour permettre à la JSSC de couvrir les employeurs, les femmes au foyer, les travailleurs autonomes, les travailleurs agricoles, les pêcheurs, ainsi que ceux qui travaillent dans le secteur informel.*

L'extension de la protection sociale implique l'élaboration d'une politique nationale sur la sécurité sociale fondée sur une approche dynamique ainsi que sur le concept de partenariat entre les différents acteurs, l'État, les collectivités et d'autres partenaires stratégiques. En fait, cette expérience peut être appliquée à toutes les institutions de sécurité sociale qui veulent étendre la couverture, en tenant compte du contexte respectif de chaque pays.

CRITÈRE 1:

Quel(le) était le problème/la question/le défi que la bonne pratique a permis de résoudre/relever?

L'institution de sécurité sociale jordanienne (JSSC), comme d'autres régimes de sécurité sociale dans les pays en développement, est confrontée au défi d'étendre la couverture de sécurité sociale aux travailleurs de petites entreprises, ainsi qu'aux membres des groupes qui étaient exclus auparavant et considérés, au cours des premières années du régime, comme étant difficiles à couvrir, à savoir les femmes au foyer, les étudiants, les employeurs, les travailleurs autonomes et ceux qui travaillent dans le secteur informel. L'incapacité de relever ce défi a des effets négatifs sur le niveau de protection sociale dans le pays. Selon les données de la JSSC au 31 juillet 2009, 808 000 travailleurs au total étaient couverts par la sécurité sociale, ce qui constituait environ 44,6 pour cent de la population active et 49,9 pour cent des personnes ayant un emploi dans le Royaume. En outre, cette stratégie va de pair avec le fait que la structure de l'emploi en Jordanie est dominée par des petites entreprises du secteur privé.

Nous pouvons ainsi conclure que les principaux défis que la JSSC doit relever relativement à l'extension de la couverture résident dans les faits suivants:

- une partie notable de travailleurs non couverts par la sécurité sociale sont employés dans de petites entreprises, dont beaucoup sont dans le secteur informel;

- un nombre considérable de Jordaniens travaillent à l'étranger, en particulier dans les pays arabes du Golfe; et
- la Loi sur la sécurité sociale en vigueur exclut certains groupes de travailleurs.

CRITÈRE 2:

Quels étaient les principaux objectifs et les résultats attendus?

Cette stratégie a pour principaux objectifs d'accroître le nombre de personnes couvertes par la sécurité sociale et de renforcer la solidarité sociale. À cette fin, JSSC a mis en place les initiatives suivantes:

L'extension de la couverture de sécurité sociale basée sur des zones géographiques

Débutée le 1er novembre 2008, cette initiative vise à couvrir, d'ici la fin de 2011, 80 pour cent des entreprises dans le Royaume qui emploient moins de cinq travailleurs. Le nombre des entreprises ciblées dans le cadre de cette initiative représente environ 150 000 entreprises employant à peu près 340 000 travailleurs. Depuis le 1er juillet 1987 jusqu'au début de cette initiative, le régime de sécurité sociale ne s'appliquait qu'aux entreprises qui emploient au moins cinq travailleurs.

Les ambassadeurs de la JSSC

Connus comme étant les ambassadeurs de la JSSC, le Bureau mobile de la sécurité sociale et les bureaux de la JSSC dans les ambassades et les consulats de la Jordanie visent à rejoindre tous les Jordaniens qui travaillent à l'étranger, en particulier dans les pays où ils sont exclus de la protection de la sécurité sociale.

Le nouveau projet de loi sur la sécurité sociale

En tant qu'approche pour étendre la couverture de la sécurité sociale, cette initiative devrait permettre à la JSSC de couvrir des groupes auparavant exclus, notamment les employeurs, les femmes au foyer, les travailleurs agricoles et les pêcheurs. Le gouvernement a récemment plaidé en faveur de l'application de la loi sur la sécurité sociale à ces groupes et de l'extension de la définition des "assurés" afin de couvrir, en vertu de la Loi sur la sécurité sociale, tout le monde, dont également des non-salariés.

CRITÈRE 3:

Quelle a été l'approche ou la stratégie innovante suivie pour atteindre les objectifs?

Afin d'assurer une application optimale de cette stratégie, la JSSC a établi un plan d'action qui comporte des modifications législatives et un travail intensif sur le terrain pour atteindre des assurés et des travailleurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Royaume. Basée sur des études de faisabilité réalisées par la Direction d'étude et de recherche de la JSSC, une stratégie bien coordonnée et planifiée a été élaborée pour réaliser les initiatives suivantes:

Première initiative: Extension de la couverture de sécurité sociale basée sur des zones géographiques

Dans un premier temps, cette initiative a été lancée dans la zone économique spéciale d'Aqaba (au sud du Royaume). Sous le slogan "Le parapluie de protection s'agrandit.... et la pointe de l'iceberg d'Aqaba", Aqaba a été choisie parce qu'elle est considérée comme une zone économique et géographique restreinte et qu'elle dispose d'une logistique organisée et des données voulues. Elle est également connue pour son plus haut taux de génération de possibilités d'emploi dans le Royaume, estimé à 12,1 pour cent. Les procédures suivantes sont adoptées pour mettre en œuvre cette initiative:

- créer un groupe de travail inter-fonctionnel composé de représentants de tous les niveaux administratifs;
- simplifier les procédures opérationnelles pour la couverture des entreprises et utiliser l'assistant numérique personnel comme technologie mobile;
- réaliser un sondage pour recenser l'opinion et le point de vue des employeurs et des travailleurs concernant la couverture de sécurité sociale;
- collaborer avec des organismes publics et officiels dans la zone géographique ciblée;
- diviser la zone géographique ciblée en sous-zones et y affecter une équipe d'inspection;
- lancer, dans la zone géographique ciblée, une campagne médiatique et y faire participer des étudiants;
- mettre en place, dans la zone géographique, des kiosques, leur fournir des employés et les doter d'une infrastructure technologique nécessaire pour faciliter le processus de couverture et répondre aux demandes.

Deuxième initiative: les ambassadeurs de la JSSC:

- ouvrir des bureaux dans les ambassades et consulats de la Jordanie dans les pays où le nombre de travailleurs jordaniens est considérable;
- créer un Bureau mobile de la sécurité sociale, comblé par des représentants de différents niveaux administratifs;
- établir un partenariat et collaborer avec le secteur privé en lui demandant de parrainer un ambassadeur de la JSSC dans le pays visé, ainsi qu'avec les missions jordaniennes;
- former les employés de l'organisme parrain sur les mécanismes et les procédures de l'assurance volontaire;
- lancer une campagne médiatique dans le pays ciblé et recourir à des moyens de communication de masse pour présenter et faire connaître le rôle d'ambassadeur de la JSSC;
- assurer la logistique nécessaire;
- installer l'infrastructure technologique requise pour mettre en œuvre cette initiative. La JSSC a utilisé des applications sur son site Web pour permettre aux groupes de travail sur les ambassadeurs d'accéder sur place à la base de données à jour.

Troisième initiative: le projet de loi sur la sécurité sociale

Conformément aux objectifs de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui énoncent le droit de chacun, en tant que citoyen, d'avoir la sécurité sociale, ainsi qu'aux appels du Bureau international du Travail et de l'Association internationale de la sécurité sociale sur l'extension de la couverture sociale à tous les membres de la société, la JSSC a entrepris la rédaction de la nouvelle loi, qui redéfinit les "assurés" comme étant des "personnes" et non des "travailleurs",

dans le but de couvrir les employeurs, les femmes au foyer, les travailleurs autonomes et les étudiants. D'autres modifications sont également introduites pour permettre à la JSSC d'atteindre un plus large éventail de travailleurs, y compris des travailleurs agricoles et des pêcheurs.

CRITÈRE 4:

Les ressources et moyens ont-ils été utilisés de façon optimale pour mettre en œuvre la pratique en question?

Afin d'assurer une utilisation optimale des ressources financières et humaines pendant la mise en œuvre des initiatives de cette stratégie, la JSSC a adopté les mesures qui suivent:

- élaborer un plan d'action intégré qui comprend des procédures et des mécanismes de mise en œuvre et déterminer les indicateurs de rendement clés;
- faire participer des partenaires du secteur privé à la planification et la mise en œuvre de chaque initiative;
- orienter et former les employés concernés ainsi que les partenaires extérieurs sur les mécanismes et procédures pour mettre en œuvre ces initiatives;
- allouer les dépenses estimées au budget annuel de la JSSC pour mettre en œuvre ces initiatives;
- installer l'infrastructure informatique nécessaire.

CRITÈRE 5:

Quels sont les impacts/résultats obtenus jusqu'à présent?

La stratégie d'extension de la couverture de sécurité sociale a des répercussions concrètes sur l'augmentation du taux de couverture (des entreprises et des assurés). Voici les résultats obtenus à ce jour à cet égard:

Extension de la couverture de sécurité sociale basée sur des zones géographiques

- Parmi les 2 196 entreprises employant moins de cinq travailleurs à Aquaba, 1 817 ont été couvertes depuis le début de l'initiative, soit le 1er novembre 2008.
- La JSSC a analysé les points forts et les points faibles, ainsi que les possibilités de cette initiative pilote à Aquaba avant d'envisager de la reproduire ailleurs dans le Royaume.
- Après la zone économique spéciale d'Aqaba, la JSSC termine les derniers préparatifs pour mettre en œuvre l'initiative dans une zone géographique au nord du Royaume (Irbid), à partir du 1er novembre 2009. Environ 26 000 entreprises seront ciblées dans cette région.

Les ambassadeurs de la JSSC

- Le nombre de cotisants volontaires a augmenté de 27 476 personnes à la fin de 2006 à 41 176 à la mi-2009.
- Le système de prestation de services de la JSSC a été développé et a donné lieu à une augmentation de la satisfaction des clients, atteignant 87 pour cent à la fin de 2008.

- Des procédures de travail sont élaborées et le fardeau administratif imposé aux assurés est allégé grâce au remplacement du SWIFT par des services bancaires en ligne. Cette mesure vise à assurer un dépôt rapide des versements et à maintenir la continuité de la cotisation volontaire.

Le projet de loi sur la sécurité sociale

En tant qu'approche pour étendre la couverture de sécurité sociale, le projet de loi vise des groupes auparavant exclus. Approuvé par le conseil d'administration de la JSSC et le Cabinet des ministres, il fait actuellement l'objet de débat au Parlement.

CRITÈRE 6:

Quels sont les enseignements qui ont été tirés de l'application de la bonne pratique?

La JSSC pourrait tirer les enseignements suivants qui seront pris en compte tout au long des prochaines étapes de mise en œuvre.

Extension de la couverture de sécurité sociale basée sur des zones géographiques

- mettre en commun des efforts et des initiatives sur les plans législatif et administratif afin de rejoindre les assurés et les travailleurs dans leur milieu et étendre la couverture de la sécurité sociale;
- cibler progressivement des zones géographiques pour permettre à la JSSC de mieux saisir les possibilités de réussite dans l'extension de la couverture;
- lancer des campagnes médias ciblées pour sensibiliser tant les travailleurs que les employeurs à l'importance de la sécurité sociale;
- mettre en valeur certaines zones géographiques pour attirer davantage d'attention à cette initiative;
- faire participer tous les organismes œuvrant dans le domaine de la sécurité sociale à la planification d'une stratégie d'extension.

Les ambassadeurs de la JSSC

- reconnaître l'importance des intervenants externes et des partenaires stratégiques et les mettre à contribution pour faciliter la mise en œuvre de l'initiative;
- souligner l'attachement profond des Jordaniens qui travaillent à l'étranger à leur pays d'origine;
- renforcer la solidarité sociale entre tous les citoyens quel que soit leur emploi et leur lieu de résidence;
- valoriser l'interaction et la communication avec les assurés et comprendre leurs besoins.

CRITÈRE 7:**Dans quelle mesure votre bonne pratique se prête-t-elle à une reproduction par d'autres institutions de sécurité sociale?**

Cette stratégie qui est applicable par tout régime de sécurité sociale visant à étendre la couverture doit être mise en œuvre à la lumière des différents aspects qui se répercutent sur l'efficacité et l'efficience de la réalisation des objectifs escomptés. Les déterminants qu'il faut prendre en compte sont: la structure d'emploi, le niveau de sensibilisation à l'assurance, la taille des zones géographiques ciblées et les cadres législatifs et administratifs qui régissent les procédures de couverture. Il n'existe pas une seule stratégie qui conviendrait à toutes les institutions de sécurité sociale, car elle est fonction du contexte national, de la stratégie nationale et des facteurs politiques, économiques et sociaux.